



**PRÉFECTURE  
DE SAINT-BARTHÉLEMY  
ET SAINT-MARTIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Bulletin n°109

Information « coronavirus »

Point de situation COVID-19– Saint-Martin et Saint-Barthélemy  
Semaine du lundi 15 au dimanche 21 février

**Situation sanitaire :**

SAINT-MARTIN			
Total des cas actifs	Total des cas confirmés	Guéris	Décédés
131	1544	1399	12 + 2 résidents Sint- Maarten

SAINT-BARTHELEMY			
Total des cas actifs	Total des cas confirmés	Guéris	Décédés
100	573	462	1

**Détail des cas**

**Saint Martin :** Pour la semaine du 15 au 21 février 2021 (semaine 07), on identifie **51 nouveaux cas sur le territoire de Saint-Martin contre 78 en semaine 06**. En prenant en compte les données consolidées des semaines précédentes, cela porte à **1 544 le nombre de cas cumulés de coronavirus confirmés sur le territoire**.

**Saint-Barthélemy :** le nombre de nouveaux cas est de **55 (contre 45 en semaine 6)**. Cela porte à **573 le nombre de cas cumulés de coronavirus confirmés**.

**Hospitalisés et décédés**

**Le CH Louis-Constant Fleming reste très mobilisé pour la gestion de la crise. Au 22 février, 4 patients confirmés Covid sont hospitalisés dans le service de médecine de l'établissement.**

## Nombre de tests

**À Saint-Martin :** 1 088 tests supplémentaires ont été réalisés (PCR et antigéniques faits par les professionnels de santé du territoire), pour un total de 21 398 tests enregistrés<sup>1</sup>.

Le drive de Concordia, installé derrière le Mac Do, reste ouvert du lundi au vendredi, de 7h à 11h.

Le drive porté par la croix rouge, accessible à Hope Estate, est réservé aux voyageurs et aux touristes hébergés côté français. Il propose des tests PCR le matin, de 8h à 11h puis des tests antigéniques à partir de 11h30 jusqu'à 14H00 et le samedi de 8h à 12h pour les tests PCR et antigéniques.

## À Saint-Barthélemy :

1 040 tests supplémentaires ont été réalisés (PCR et antigéniques faits par les professionnels de santé du territoire), pour un total de 17 956 tests enregistrés<sup>2</sup>.

## Suivi des indicateurs

### **L'ARS suit avec vigilance les indicateurs mis en place pour la surveillance du déconfinement :**

*-Le taux d'incidence qui mesure le nombre de personnes positives à la Covid-19 sur 100 000 habitants sur une période d'une semaine. Deux seuils sont fixés, un seuil de vigilance à 10/100 000 habitants et un seuil d'alerte à 50/100 000 habitants. Un taux d'incidence élevé traduit le développement de clusters ou une circulation virale active.*

*-Le taux de positivité qui mesure le nombre de personnes positives à la Covid-19 / le nombre de tests réalisés sur une semaine. Deux seuils sont fixés, un seuil de vigilance à 5 % et un seuil d'alerte à 10 %.*

## À Saint-Martin,

**Les indicateurs épidémiologiques montrent une situation stable cette semaine par rapport à la semaine dernière, mais confirment néanmoins que le virus continue de circuler activement sur le territoire.**

- Le taux d'incidence hebdomadaire est toujours supérieur au seuil d'alerte\* malgré une légère diminution par rapport à la semaine précédente s'établissant à **143/100 000 habitants** en semaine 07 contre 218/100 000 habitants semaine 06.
- Le taux de positivité hebdomadaire, **de 4,7 %** est en diminution par rapport à la semaine dernière, (vs 6% en S06) et passe sous le seuil de vigilance\*.

**La stabilité des indicateurs doit nous encourager à** maintenir un haut niveau de vigilance, sachant que cette semaine les plus de 65 ans sont la classe d'âge qui a le taux le plus élevé avec 259/100 000 habitants.

**12 cas de variant 20I/501Y.V1 (variant anglais) du SARS-CoV2 ont été confirmés à ce jour à Saint-Martin.**

La situation bien que légèrement stabilisée reste préoccupante : l'émergence de nouveaux variants plus contagieux, la persistance des rotations aériennes inter îles et en provenance de l'étranger, etc. sont autant de facteurs de risque d'une augmentation durable et inquiétante des nouvelles contaminations. Pour rappel, les voyageurs en provenance de la métropole doivent désormais justifier d'un motif impérieux et être munis d'un test PCR négatif de moins de 72 h en arrivant sur le territoire. Ils doivent respecter un isolement de 7 jours au terme duquel ils devront refaire un test PCR.

En parallèle, il faut renforcer la détection précoce des cas positifs, la collaboration de ces derniers avec les équipes de la cellule RIPOSTE en charge du contact-tracing est un gage de réussite dans la rupture rapide des chaînes de transmission de la maladie, tout comme le respect des gestes barrières

<sup>1</sup> Tient compte de la mise à jour des données SIDEP en semaine 52

\*point de vigilance : la taille de la population à Saint-Martin est de 35 750 habitants. A partir de 4 cas positifs, le seuil d'incidence de vigilance de 10/100 000 habitants est dépassé.

L'interprétation des taux d'incidence doit être conjointe avec l'interprétation du taux de positivité et de l'identification de chaîne de transmission secondaire ou de cas groupés à risque de diffusion communautaire (non maîtrisé).

<sup>2</sup> \*point de vigilance : la taille de la population à Saint-Martin est de 35 750 habitants. A partir de 4 cas positifs, le seuil d'incidence de vigilance de 10/100 000 habitants est dépassé. L'interprétation des taux d'incidence doit être conjointe avec l'interprétation du taux de positivité et de l'identification de chaîne de transmission secondaire ou de cas groupés à risque de diffusion communautaire (non maîtrisé).

et l'isolement quand cela est nécessaire pour éviter le développement de foyers de contamination. La transmission du virus se fait très souvent dans la sphère privée (événements familiaux autant qu'amicaux) ou la sphère professionnelle (sur votre lieu de travail). Toute la population est donc appelée à prendre un maximum de précaution et respecter toujours plus les gestes barrière.

Concernant les variants, toute personne porteuse d'une variante de la COVID-19, doit respecter un isolement strict de 10 jours, la levée de l'isolement est désormais conditionnée, pour les cas confirmés, à l'obtention d'un résultat de test négatif. Si le test est positif, l'isolement est prolongé de 7 jours après ce résultat.

**Au 22 février, il n'y a pas de cluster actif sur le territoire.**

### **À Saint-Barthélemy,**

- Le taux d'incidence est de **562/100 000 habitants** versus 460/100 000 en semaine 06. La classe d'âge présentant le taux d'incidence le plus élevé est celle des 45-64 ans (716/100 000 hab). Chez les plus de 65 ans, le taux d'incidence reste de 326/100 000 habitants.
- Le taux de positivité est en augmentation et supérieur au seuil de vigilance\* avec un taux de **5,3%** (vs 3,6% en semaine 06).

**6 cas de variant 20I/501Y.V1 (variant anglais) du SARS-CoV2 ont été confirmés à ce jour à Saint-Barthélemy.**

**Au 22 février, 1 cluster concernant une entreprise est en cours d'investigation, il est de criticité limitée et regroupe 4 cas.**

### **Vaccination**

#### **Saint-Martin :**

La vaccination continue à Saint-Martin avec une priorité pour les personnes de plus de 75 ans et celles de plus de 50 ans présentant des comorbidités. Les professionnels de santé au sens large (soignants des établissements et libéraux, administratifs des établissements de santé et médico-sociaux, transporteurs sanitaires, pompiers) de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités sont aussi invités à se faire vacciner.

Le vaccin Astra Zeneca, dit plus classique car basé sur le principe d'un virus inactivé et non de l'ARN messenger, sera disponible sur le territoire dans les prochains jours pour les personnes de moins de 65 ans. Il sera accessible, dans un premier temps, aux professionnels de santé et médico-sociaux puis, en mars, à la population via leur médecin traitant ou les centres de vaccination.

Le centre de vaccination se situe toujours à l'hôpital Louis Constant Fleming et reçoit sur rendez-vous du mardi au vendredi, le matin et l'après-midi.

CH de Saint-Martin : depuis le démarrage le 13 janvier, 455 personnes ont été vaccinées ont reçu une première injection et les campagnes de rappel ont été initiées.

#### **Saint-Barth :**

Pour Saint-Barthélemy, la vaccination s'est lancée depuis le 21 janvier pour les mêmes publics prioritaires que sur Saint-Martin et se fait sur rendez-vous via [santé.fr](http://santé.fr) ou RIPOSTE.

- Hôpital de Bruyn : démarrage le 21 janvier - 60 injections réalisées à ce jour
- CMS porté par la COM : démarrage le 28 janvier - 254 premières injections et une campagne de rappel lancée

Le vaccin Astra Zeneca sera lui aussi disponible à Saint-Barthélemy dans les prochains jours selon les mêmes modalités qu'à Saint-Martin.

**Les modalités de prise de RV dans les centres de vaccination pour les personnes prioritaires et résidentes dans les îles du nord sont :**

- Une inscription en ligne via internet, via les plateformes de e-RDV choisies par ces centres de vaccination, sur le site de Santé.fr ;
- Une inscription via son médecin traitant ;
- Une inscription via un numéro d'appel unique pour notre région (Guadeloupe et îles du Nord) sur la plateforme dédiée au public et aux professionnels « TAP/RIPOSTE COVID 19 » au 05 90 99 14 74 du lundi au dimanche de 8H à 17H.

**Conseils à la population**

**La plateforme TAP/RIPOSTE COVID-19 toujours à l'écoute au 05 90 99 14 74, a évolué avec une nouvelle cellule, afin de répondre au mieux à la stratégie nationale reposant sur trois piliers « Tester Alerter Protéger (TAP) ». Si vous souhaitez vous faire vacciner, que vous répondez aux critères ou que vous êtes médecins volontaires nous recensons vos demandes.**

**Les personnes fragiles, souvent porteuses de maladies chroniques, doivent se protéger impérativement grâce aux gestes barrières mais aussi en refusant les contacts physiques (embrassades, accolades...). En cas de symptômes, ces personnes sont invitées à contacter leur médecin traitant dès les premiers signaux. Ces personnes sont appelées à fortement privilégier les tests PCR plutôt que les tests antigéniques, réputés moins sensibles.**

**En cas de suspicion de contamination, avec ou sans symptômes, il est impératif de ne pas se déplacer au cabinet de son médecin. Il faut le joindre préalablement par téléphone.**

**En lien avec les partenaires de l'assurance maladie (CGSS) et Santé Publique France, elle réalise un travail d'enquête très important pour identifier les cas contacts et pour des demandes d'information sur les modalités des dépistages (difficultés pour les rendez-vous avec les laboratoires, coordonnées des centres de dépistages, planning des dépistages itinérants dans les communes, dépistage pour les vols métropole ou Antilles, mesures de prévention à mettre en place dans les entreprises et les procédures pour faire tester les salariés, les conduites à tenir pour les personnes contacts, demandes de dépistages dans les établissements publics ou privés...). La plateforme continue à traiter un nombre important d'appels et à suivre le respect des mesures d'isolement.**